



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XIX)/12
16 novembre 1995
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

DIX-NEUVIEME SESSION
8 - 16 novembre 1995
Yokohama, Japon

DECISION 1(XIX)

PROJETS ET AVANT-PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné, à sa dix-neuvième session, dans les documents PCM(XVII)/9 Rev.1, PCF(XVII)/30 Rev.1 et PCI(XVII)/7, les recommandations des trois Comités permanents sur les projets et les avant-projets

1. Décide

i) d'approuver les projets suivants :

- | | |
|--------------------|--|
| PD 25/95 Rev.1 (M) | Stages de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux
(1 013 960,00 \$) |
| PD 40/94 Rev.1 (F) | Mise en place d'un réseau d'observation continue (parcelles permanentes d'accroissement) dans les réserves forestières et lots forestiers de la région de Guayana
(265 498,30 \$) |
| PD 10/95 Rev.2 (F) | Evaluation des essais sylvicoles d'essences indigènes de reboisement pour la production de bois d'oeuvre en vue du développement des plantations forestières au Gabon
(221 712,00 \$) |
| PD 14/95 Rev.2 (F) | Unité modèle d'aménagement forestier - Phase II
(1 998 235,00 \$) |
| PD 28/95 Rev.1 (F) | Colloque international sur la foresterie communautaire: un outil au service de l'aménagement forestier
(162 271,00 \$) |
| PD 30/95 Rev.1 (F) | Diffusion des directives et des critères de l'OIBT, et formation afférente -Phase II
(1 655 295,00 \$) |

- PD 37/95 Rev.1 (F) Aménagement des peuplements de *Cativo* et d'essences fournissant des produits autres que le bois dans les communautés paysannes et autochtones de Darién (Panamá)
(1 042 667,00 \$)
- PD 39/95 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel en vue de l'aménagement des forêts artificielles
(694 886,00 \$)
- PD 41/95 Rev.1 (F) Mise en oeuvre pilote de plans d'aménagement forestier novateurs pour des zones du domaine forestier hors réserves dans le sud du Ghana
(333 380,00 \$)
- PD 43/95 Rev.1 (M,F,I) Premier colloque latino-américain sur les forêts tropicales dans le cadre de l'Accord international sur les bois tropicaux
(61 718,00 \$)
- PD 47/94 Rev.3 (I) Utilisation industrielle d'essences secondaires provenant de forêts aménagées
(735 335,00 \$)
- PD 24/95 Rev.1 (I) Identification, caractéristiques et emplois des bois tropicaux d'Amérique latine importés en Chine
(112 000,00 \$),
- PD 33/95 Rev.3 (M,F,I) Impacts d'une exploitation accrue d'essences secondaires
(138 205,00 \$)

ii) d'autoriser le financement, en vue de leur exécution immédiate, des projets suivants :

- PD 14/95 Rev.2 (F)
- PD 28/95 Rev.1 (F)
- PD 37/95 Rev.2 (F)
- PD 39/95 Rev.1 (F)
- PD 41/95 Rev.1 (F)
- PD 47/94 Rev.3 (I)
- PD 33/95 Rev.3 (M,F,I)
- PD 95/90 (F) Phase III

iii) d'autoriser le déblocage de fonds supplémentaires pour permettre de poursuivre l'exécution des projets suivants :

- PD 1/93 Rev.1 (M,F,I) (140 727,65 \$)
- PD 104/90 Rev.2 (F) (202 064,87 \$)
- PD 32/93 Rev.2 (F) (38 217,00 \$)
- PD 73/89 (M,F,I) (231 500,00 \$)

- iv) d'autoriser le financement, en vue de leur exécution immédiate, dès que des fonds seront disponibles dans le compte spécial, des projets ci-après approuvés à la présente session:

PD 25/95 Rev.1 (M)
PD 49/94 Rev.1 (F)
PD 10/95 Rev.2 (F)
PD 30/95 Rev.1 (F)
PD 43/95 Rev.1 (M,F,I)
PD 24/95 Rev.1 (I)

2. Décide

- i) d'approuver les recommandations des Comités permanents de mettre en oeuvre les avant-projets suivants :

- PPD 10/95 Rev.1 (M) Analyse des tendances macro-économiques dans l'offre et la demande de bois tropicaux provenant de forêts rationnellement aménagées dans la région Asie-Pacifique - Phase III
(232 050,00 \$)
- PPD 12/95 Rev.2 (M) Evaluation et renforcement des fonctions et réseaux statistiques de l'OIBT
(383 282,00 \$)
- PD 13/95 Rev.1 (M) Création d'une structure de recherche, de collecte et de publication des informations économiques et informations sur le marché du bois au Cameroun, ainsi que de mise en contact des fournisseurs et des potentiels acquéreurs
(39 350,00 \$)
- PPD 8/95 Rev.2 (F) Système d'information sur les ressources des mangroves: évaluation du contenu des bases de données existantes et du champ qu'elles couvrent
(96 427,00 \$)
- PPD 17/95 Rev.1 (F) Développement et promotion du reboisement en Egypte
(77 015,00 \$)
- PPD 18/95 (F) Renforcement de la mise en valeur durable des forêts dans les zones tropicales humides du Panama, par le biais du renforcement de la recherche et de la vulgarisation forestière
(49 849,00 \$)
- PPD 11/95 Rev.2 (I) Colloque international sur les transformations valorisantes et l'utilisation des bois de feuillus
(107 534,00 \$)
- PPD 15/95 Rev.2 (I) Séminaire au Ghana pour la préparation et l'approbation de projets de recherche en réseau sur la transformation, l'utilisation et la commercialisation de bois de petit diamètre provenant de reboisements en Afrique
(39 169,42 \$)

- ii) d'autoriser le financement, en vue d'une exécution immédiate, des avant-projets ci-après, approuvés à la présente session :
 - PPD 10/95 Rev.1 (M)
 - PPD 12/95 Rev.2 (M)
 - iii) d'autoriser le financement, en vue de leur exécution immédiate dès que des fonds seront disponibles dans le compte spécial, des avant-projets ci-après approuvés à la présente session :
 - PPD 13/95 Rev.1 (M)
 - PPD 8/95 Rev.2 (F)
 - PPD 17/95 Rev.1 (F)
 - PPD 18/95 (F)
 - PPD 11/95 Rev.2 (I)
 - PPD 15/95 Rev.2 (I)
3. Décide d'approuver l'activité ci-dessous et d'autoriser son financement pour exécution immédiate:
- Onzième Groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets, 26 février - 1er mars 1996.
- 4. Prie instamment les Membres d'envisager le financement de ceux des projets et avant-projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.
 - 5. Lance un appel aux Membres pour qu'ils envisagent, conformément à la Décision 6(XIII), de verser au compte spécial des contributions non affectées qui se montent au moins à 10% de la valeur totale de leurs engagements, le restant constituant des contributions volontaires à des projets et avant-projets approuvés, et décide en outre que ces contributions non affectées ne seront allouées que sur autorisation préalable du Conseil.
 - 8. Prie le Directeur exécutif de poursuivre les consultations avec les donateurs potentiels et le Fonds commun pour les produits de base afin d'obtenir le financement des projets et avant-projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.
-